



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E45466** VALABLE JUSQU'AU **18/05/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999

Forme juridique : SAS

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTES 423 422 096

Siret : 423 422 096 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5416839

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 465513E1247003 / 001 511033/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 465513E1247003 / 001 511033/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ARCHAMBEAU

LES CHARREAUX
44210 PORNIC

Téléphone : 02 40 82 18 88

Fax :

Portable :

Responsabilité légale :

VEGA (494 668 742) / ARCHAMBEAU GILDAS PRÉSIDENT

Site Internet : <http://www.archambeau.fr>

E-mail : contact@archambeau.fr

Effectif moyen : 22 Tranche de classification : EFF3 Chiffre d'affaires H.T. : 3 624 148 Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)		13/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.